

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 30 juin 2017 à 18h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 23 juin 2017, afin de désigner ses délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

PRESENTS : Monsieur Laurent TROGRIC, maire

M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - Mme RAUGER - M. LESCANNE
- Mme GEOFFROY - Mme BOCHNAK - M. SCHIERTZ - Mme BOFFY - M. CHAOUAT - M.
CHARTON - M. GAIRE - M. BOISELLE

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Madame BOCHNAK
Monsieur FALCETTA par Monsieur LESCANNE
Monsieur LEMIUS par Monsieur SOUDIER
Madame YAGOUBI par Monsieur KUHN
Madame JESEL-RENARZEWSKI par Monsieur CHARTON

ABSENT EXCUSE : Monsieur RICCETTI (non convoqué, ne peut participer à
l'élection car de nationalité italienne)

ABSENTS : Mesdames CHEF - GRANDURY - FERNANDES - VILLEMIN
- ZAHAF - Monsieur MARINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FOURNERY

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 15	Nombre de votants : 20
--	-------------------------	------------------------

N° 2017/061

**ELECTIONS SENATORIALES 2017 - DESIGNATION DES DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017, portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et sur l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 2017, portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2017, la Commune de Pompey doit désigner 15 délégués titulaires du conseil municipal et 5 délégués suppléants appelés à élire les sénateurs.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel (art L289 code électoral).

Les conseillers qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation (art R137 code électoral), et doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir (art L 289 code électoral), soit un maximum de 15 délégués titulaires et un maximum de 5 délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin (art R137 code électoral).

Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, soient Monsieur Camille SOUDIER et Monsieur Daniel LESCANNE,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soient Madame Julie RAUGER et Monsieur Saber CHAOUAT.

Election des délégués

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul (art R138 code électoral).

Une liste a été déposée et enregistrée :

« Liste de la ville de Pompey », composée de Monsieur Antony KUHN, Madame Corinne FOURNERY, Monsieur Francis MAUGRAS, Madame Julie RAUGER, Monsieur Daniel LESCANNE, Madame Céline GEOFFROY, Monsieur Bernard MARINOT, Madame Béatrice BOCHNAK, Monsieur Jean-Marie SCHIERTZ, Madame Nadine VILLEMIN, Monsieur Eric FALCETTA, Madame Rachel FERNANDES, Monsieur Yannick CHARTON, Madame Khalida BOFFY, Monsieur Pascal GAIRE (délégués), Madame Aline CHEF, Monsieur Christian BOISELLE, Madame Françoise GILLOT-VERGES, Monsieur Saber CHAOUAT, Madame Zineb YAGOUBI (suppléants).

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 20 (vingt),
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro),
- suffrages exprimés : 20 (vingt).

A obtenu :

« Liste de la ville de Pompey » : 20 (vingt) voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

La « Liste de la ville de Pompey » a obtenu :

15 (quinze) mandats de délégués : Monsieur Antony KUHN, Madame Corinne FOURNERY, Monsieur Francis MAUGRAS, Madame Julie RAUGER, Monsieur Daniel LESCANNE, Madame Céline GEOFFROY, Monsieur Bernard MARINOT, Madame Béatrice BOCHNAK, Monsieur Jean-Marie SCHIERTZ, Madame Nadine VILLEMIN, Monsieur Eric FALCETTA, Madame Rachel FERNANDES, Monsieur Yannick CHARTON, Madame Khalida BOFFY, Monsieur Pascal GAIRE,

5 (cinq) mandats de suppléants : Madame Aline CHEF, Monsieur Christian BOISELLE, Madame Françoise GILLOT-VERGES, Monsieur Saber CHAOUAT, Madame Zineb YAGOUBI.



le Maire,

Laurent TROGRILIC